



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/075

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE AU CENTRE-VILLE DE LÉOGNAN

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/075

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE AU CENTRE-VILLE DE LÉOGNAN

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et de chemins de randonnées,

Vu la délibération n°2007/77 du 6 juillet 2007 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2009/159 du 29 septembre 2009 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2014/131 du 16 décembre 2014 portant modification du tracé du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2017/102 en date du 27 juin 2017 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2019/071 en date du 28 mai 2019 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2020/111 en date du 6 octobre 2020 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2021/072 en date du 8 avril 2021 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et voiries » du 23 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Une demande de la commune de Léognan a été soumise à la CCM pour le financement d'un fonds de concours et ainsi la réalisation d'une piste cyclable de l'Allée Sousa Mendès jusqu'à la RD 651 (Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny) à travers un espace vert, qui permettra notamment de :

- rendre accessible l'accès aux services publics du centre-ville d'une part, mais également aux commerces d'autres part, en toute sécurité pour les vélos et piétons,
- créer une liaison vers le futur aménagement du parking autour de l'église,
- supprimer le contre-sens de circulation pour les vélos rue Louise Michel.

Ce tronçon étant inscrit dans le SDIC (délibération modification du SDIC du 8 avril 2021), la CCM accorde un fonds de concours au titre du SDIC à la commune de LEOGNAN pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de la commune de LEOGNAN est le suivant :

Plan de financement prévisionnel – Centre-ville - LEOGNAN			
Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux pistes cyclables	28 000€	Département	11 200 €
		CC de Montesquieu	7 525,50 €
		Autofinancement	9 274,50€
TOTAL	28 000 €	TOTAL	28 000€



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/075

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE LA PISTE CYCLABLE AU CENTRE-VILLE DE LÉOGNAN

Les dépenses pour les travaux de pistes cyclables sont éligibles à un taux de 50 % et les dépenses pour le balisage, les zones 30 et les reprises de chaussée sont éligibles à un taux de 20 %.

Le montant total de la participation définitive sera calculé ultérieurement après réception des décomptes définitifs de travaux ainsi que des différents montants des aides obtenues par la commune de LÉOGNAN pour le financement de cette piste. Une délibération pour le versement de ce fonds de concours sera alors présentée en conseil communautaire, avec la signature d'une convention.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accorde un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 7 525,50 euros (sept mille cinq cent vingt-cinq euros et cinquante centimes) pour la réalisation de cette piste cyclable,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

